



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INTITULÉ « AMRAT HUSSAIN BROTHERS TRIO INVITE ASHRAF SHARIF KAHN » AVEC L'ASSOCIATION OUVEM'AZULIS	Décision 12/06/2024 N° DGS/2024/051

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2024/2025,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association OUVEM'AZULIS, sise 36 rue des Beaumonts à ORLÉANS (45000), représentée par Madame Sonia BUTKOVIC en qualité de Présidente, un contrat de cession du concert intitulé « AMRAT HUSSAIN BROTHERS TRIO INVITE ASHRAF SHARIF KAHN » qui aura lieu le samedi 20 septembre 2024 à 20h30 au Centre Culturel La Grange à Luynes.

Article 2 :

Le prix de cette cession est arrêté à la somme de 2 200 € net de TVA (DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS). L'organisateur prendra également à sa charge les frais de restauration pour quatre personnes ainsi qu'un catering.

Il est précisé que le répertoire du trio n'est pas soumis au frais de SACEM dans la mesure où il s'agit de musiques traditionnelles.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :17 JUIN 2024.....

- sa publication sur le site internet de la

commune le :17 JUIN 2024.....

Fait à LUYNES, le 12 juin 2024

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240612-DGS_2024_051-AR

